



Erreur montant facture, le restaurateur réclame la différence

Par **neigsov**, le **25/02/2013** à **10:02**

Bonjour,

J'aurais besoin d'une petite aide pour un "problème" personnel. Pendant l'été nous avons été au restaurant avec des amis (environ 10) pour un enterrement de vie de garçon. Comme j'organisais, à la fin du repas le restaurateur me donne la facture et j'ai payé pour le groupe. La tête au mariage et dans la fête, je n'ai pas fait attention que le serveur s'était trompé de facture, j'ai donc payé 200 euros pour la table au lieu de 400.

Le lendemain j'ai reçu un mail (comme j'ai réservé le restaurant, ils avaient mon adresse) me précisant qu'il y avait eu une erreur de facture et me demandant de rembourser la différence.

Si en temps normal j'ai une conscience qui m'aurait fait rembourser sans problème, il se trouve que dans ce cas le service était exécration et les plats, en plus d'être de quantité ridicules, se trouvaient être pas bons du tout. Nous avons donc convenu avec mes amis que nous ne rembourserions pas, l'erreur ne venant pas de nous.

Depuis je reçois régulièrement des appels et des mails de ce restaurant me demandant de rembourser. Le dernier me disant que j'ai huit jours pour payer la note.

Ainsi je sollicite votre savoir si toutefois vous seriez en mesure de m'informer : l'erreur venant du restaurateur, étant donné que j'ai payé de bonne fois la facture qu'on me tendait, peuvent ils aller plus loin ? Et si oui, obtenir raison ?

Je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **janus2fr**, le **25/02/2013** à **10:32**

Bonjour,

Bien entendu, s'agissant d'une erreur de facturation, vous êtes bien redevable de la bonne facture, et donc du complément.

Imaginez votre employeur qui, par erreur et de bonne foi, ne vous verse que la moitié de votre salaire, vous ne réclameriez pas le complément ?

Par **neigsov**, le **25/02/2013** à **11:38**

Je pense que pour l'employeur c'est un cas différent : il y a un contrat, avec un salaire indiqué. S'il me verse une somme avec laquelle je ne suis pas d'accord, je vais réclamer.

Par contre dans ce cas, le serveur me donne la facture, je paye et il accepte mon paiement. A partir de là cela veut dire que les deux parties sont d'accord sur CE paiement.

Dans l'autre sens, imaginons qu'il m'ait fait payer une facture de 600, j'aurais payé sans faire plus attention, du coup j'aurais probablement réclamé aussi, mais je pense que ça aurait été pour ma pomme.

Si on pousse le vice plus loin : qu'est ce qui empêcherait un restaurateur véreux d'éditer des fausses factures après paiement et de réclamer ensuite aux consommateurs le remboursement de la différence ?

Dans ce cas, comment pourrait il justifier que nous avons consommés pour 400 et non pour 200 ?

(pour précision, le soir il m'a tendu le ticket de 200euros avec mon nom dessus. Pour réclamer la différence il s'appuie sur un ticket édité le lendemain, indiquant aussi mon nom et indiquant 400euros...)

Je me permets de repréciser que ce cas est très particulier, et que je ne veut pas rembourser car la prestation était très mauvaise, sans quoi j'aurais immédiatement remboursé.

Par **janus2fr**, le **25/02/2013** à **12:57**

Bonjour,

Pour le restaurateur, il y a aussi un contrat tacite.

Lorsque vous commandez, vous avez le tarif à disposition et donc, vous commandez en sachant ce que vous allez payer !